

Revue de presse de mars 2023

Table des matières

Afrique:	1
Libye.....	1
Maroc — UE.....	2
Niger	2
Tunisie:.....	3
Espace Schengen:.....	3
Europe:.....	4
Etats non-membres de l'UE	4
Royaume-Uni	4
Etats membres de l'UE.....	5
Union européenne.....	5
Espagne:.....	6
France:	7
Grèce.....	6
Italie:	7
Italie – Slovénie:.....	8
Roumanie – Bulgarie.....	9

Afrique :

Libye :

- **TV5 Monde**, « [Libye : 5000 migrants se trouvent dans des centres de détention officiels selon l'ONU](#) », 9 mars 2023
- **Infomigrants**, « ['Notre argent ne sert pas le modèle commercial des passeurs' : l'UE défend son bilan en Libye face aux accusations de l'ONU](#) », 29 mars 2023
- **Infomigrants**, « [L'UE renouvelle son accord controversé avec les garde-côtes libyens](#) », 31 mars 2023

Le rapport d'enquête de l'ONU paru le 27 mars 2023 sur la situation des droits humains en Libye épingle le soutien financier et technique de l'Union européenne (UE) à Tripoli, utilisé pour intercepter et détenir les personnes exilées. Le rapport indique que ce soutien aurait « aidé et encouragé la commission de crimes » contre l'Humanité. De fait, une fois interceptées par les garde-côtes libyens, les personnes exilées sont détenues dans des camps dans lesquels des traitements inhumains, ainsi que des violences physiques et sexuelles sont de longue date documentés¹. Selon le président de

¹ « [Libye : des enquêteurs de l'ONU dénoncent l'esclavage sexuel dans les centres de détention](#) », Nations Unies, 27 mars 2023

l'OIM, environ 5 000 exilé·e·s se trouveraient actuellement dans des centres de détention officiels en Libye – sans compter les personnes détenu·e·s dans des centres non-officiels.

Malgré les critiques de toutes parts, l'UE poursuit sa politique migratoire sécuritaire avec le soutien de la Libye : le 20 mars 2023, le Conseil européen a décidé de [proroger l'opération militaire Irini](#) en mer Méditerranée jusqu'au 31 mars 2025. Lancée en 2020, celle-ci prévoit un soutien financier et matériel pour les autorités libyennes, notamment au travers de la formation des garde-côtes libyens et l'approvisionnement en navires destinés à intercepter les exilé·e·s en mer avant qu'ils et elles n'atteignent les côtes européennes. Ce faisant, l'UE se rend ainsi activement complice, en toute conscience, de violences avérées.

- [Mediapart, « En Méditerranée, les garde-côtes libyens ouvrent le feu pour faire fuir l' 'Ocean Viking' », 26 mars 2023](#)

Encore une fois, les pseudos garde-côtes libyens - financés et formés par l'UE - ont tiré à balles réelles à proximité du navire humanitaire de SOS Méditerranée, qui s'apprêtait à porter secours à des personnes exilées en détresse en mer, l'obligeant au retrait. Déléguant non pas le sauvetage en mer mais bien les interceptions maritimes aux autorités libyennes, l'Union prétend s'attaquer aux « enjeux sécuritaires » européens, et ce, quel qu'en soit le coût humain. « Une violence et une violation du droit international cautionnées et financées par l'Union européenne » selon l'avion de reconnaissance de Sea-Watch.

Maroc — UE :

- [Le Matin, « Le Maroc et l'UE signent 5 programmes de coopération de 5,5 MMDH », 2 mars 2023](#)

Le Maroc et l'UE ont signé le 2 mars 2023 cinq programmes de coopération pour un montant total de près de 500 millions d'euros. Parmi les différents objectifs – renforcement de la protection sociale, appui à la transition verte ou à la réforme de l'administration publique – près de 150 millions d'euros seront versés au Maroc pour la « gestion des migrations ». Cette coopération vise avant tout à renforcer les capacités des institutions marocaines à « protéger », surveiller et contrôler les frontières. Elle se concrétise par l'achat d'équipements pour la surveillance des frontières terrestres et maritimes, la coopération policière et le renforcement de patrouilles conjointes, ou encore le déploiement de nouvelles technologies aux frontières... Avec ces financements, l'UE cherche à contenir les personnes exilées loin du territoire européen. Mais si cette coopération renouvelée vient renforcer les multiples violations des droits des personnes en migration et accroître les risques sur les routes migratoires, en aucun cas elle n'empêchera les départs des personnes décidées à s'exiler...

Niger :

- [Infomigrants, « Algérie : près de 3 000 migrants renvoyés dans le désert en 10 jours », 16 mars 2023](#)

Selon Alarme Phone Sahara, au cours de 11 premières semaines de 2023, 9 686 personnes exilées sont arrivées à Assamaka au Niger, à quelques kilomètres de la frontière algérienne². Toutes ont rejoint cette ville après avoir été raflées et abandonnées en plein désert par les autorités algériennes.

² « Appel urgent: Crise humanitaire à Assamaka, frontière nigéro-algérienne: des milliers de personnes en situation de vulnérabilité expulsées d'Algérie et livrées à elles-mêmes au milieu du Sahara, sans abri ni soins. », Alarme Phone Sahara, 17 mars 2023

Selon MSF³, moins de 15% d'entre elles ont pu bénéficier d'un abri ou d'une protection à leur arrivée au Niger.

Interpellées dans différentes villes du Nord de l'Algérie dans leur appartement, lieu de travail ou dans la rue, ces personnes sont dépouillées puis entassées dans des camions pour ensuite être renvoyées d'Algérie. Ces renvois forcés, sobrement appelés « reconduites à la frontière » par les autorités algériennes, sont fréquents et massifs : en mars 2023, en à peine deux jours, 1 200 personnes avaient été abandonnées dans le désert selon Alarme Phone Sahara⁴. Cependant, les infrastructures tant du centre de transit de l'OIM que du Centre de santé intégré (IHC), où MSF intervient, seraient « débordées par les nouvelles arrivées », et les conditions d'accueil indignes. En effet, les personnes exilées se voient obligées de dormir dehors où la température dépasse parfois les 48 degrés, et ont très peu accès aux soins et à la nourriture.

Tunisie :

- **Le Monde**, « [Tunisie : des centaines de ressortissants d'Afrique subsaharienne rapatriés vers le Mali et la Côte d'Ivoire](#) », 4 mars 2023
- **Infomigrants**, « [Étudiant congolais en Tunisie : 'Je ne sors plus, je reste confiné chez moi'](#) », 2 mars 2023
- **Le Monde**, « [La Tunisie rongée par les démons du racisme](#) », 4 mars 2023

Depuis le discours raciste et discriminant tenu par le président tunisien le 21 février 2023 à l'encontre des exilé-e-s à la peau noire, les personnes originaires d'Afrique subsaharienne subissent dans le pays un déferlement de haine et de violence⁵. De nombreux témoignages font état de persécutions et violences menées par les autorités et la population à leur rencontre : arrestations, détentions arbitraires, agressions, expulsions de leur logement, licenciements abusifs. Certain-e-s sont confiné-e-s chez eux-elles, de peur d'être pris-es à partie par des brigades et les autorités tunisiennes qui traquent les personnes noires. Certain-e-s ont pris la décision de fuir la Tunisie : en rentrant dans leurs pays d'origine par leurs propres moyens ou à l'aide de vols affrétés par l'OIM ou leurs autorités étatiques. De nombreux médias⁶, ainsi que le président tunisien parlent à tort dans ce cas de « retours volontaires ». D'autres encore, ont décidé de tenter la traversée en direction de l'Europe dans des embarcations de fortune, comme en témoigne l'augmentation du nombre de départs depuis les côtes tunisiennes en mars 2023⁷, mais aussi les nombreux naufrages causant disparitions⁸ et décès : la morgue de Sfax se dit ainsi saturée par l'afflux de nouveaux corps chaque jour⁹...

Espace Schengen :

- **Telquel Maroc**, « [Sécurité et gestion des frontières : entrée en service du nouveau système d'information Schengen](#) », 7 mars 2023

³ « [MSF condemns appalling conditions for migrants abandoned in Assamaka](#) », MSF, 16 mars 2023

⁴ En 2021, 27 208 personnes ont été abandonnées à la frontière nigérienne par les autorités algériennes et 14 000 entre janvier et juin 2022 selon MSF.

⁵ E. Bernard, « [Racisme en Tunisie. 'Le président a éveillé un monstre'](#) », Afrique XXI, 3 mars 2023

⁶ « [Tunisie : des centaines de ressortissants d'Afrique subsaharienne rapatriés vers le Mali et la Côte d'Ivoire](#) », Le Monde, 4 mars 2023 et « [Attaques antimigrants en Tunisie : la Banque mondiale suspend son principal programme](#) », France 24, 6 mars 2023

⁷ E. Camilli, « [Migrants. L'augmentation degli arrivi? Dovuto ai flussi dalla Tunisia](#) », 15 mars 2023

⁸ « [Migrants : au moins cinq personnes sont mortes et 28 autres portées disparues après un naufrage au large de la Tunisie](#) », Le Monde, 23 mars 2023

⁹ S. Speakman Cordall, « [Tunisian morque overflows as more people attempt risky sea crossing](#) », The Guardian, 30 mars 2023

Le 7 mars 2023, le nouveau Système d'Information Schengen (SIS) a été mis en service. Adopté en 1995 dans le but de faciliter la libre circulation au sein de l'espace Schengen, celui-ci est aujourd'hui utilisé pour le contrôle des frontières extérieures, notamment au travers de la collecte et le partage d'informations sur les ressortissant-e-s de pays tiers, avec ou sans droit au séjour dans l'espace Schengen. Selon la Commission européenne, « le SIS renouvelé est le fondement du système de gestion des frontières le plus avancé au monde »¹⁰.

Désormais, le nouveau SIS enregistrera des éléments biométriques afin de reconnaître les personnes enregistrées dans le système : photographies, empreintes palmaires, empreintes digitales, traces digitales, traces palmaires, registres ADN (uniquement pour les personnes disparues). Autre nouvelle fonctionnalité du SIS : les États devront désormais « introduire des signalements aux fins de non-admission ou d'interdiction de séjour concernant les personnes dont il est établi qu'elles séjournent illégalement dans l'UE »¹¹. Moins visibles que les clôtures, barbelés ou radars, ces bases de données constituent de véritables « frontières numériques »¹². Elles permettent de traquer les personnes exilées à distance des frontières européennes, en amont dès le pays de départ et en aval au sein même de l'espace Schengen.

Europe :

États non-membres de l'UE :

Royaume-Uni :

- [The Guardian, "What does the UK government's bill on illegal immigration propose?", 7 mars 2023](#)
- [The Guardian, "Graveman denies small boats plan breaks law and struggles with Mo Farah question", 8 mars 2023](#)
- [The Guardian, "Military sites to house asylum seekers to meet 'essential living needs and nothing more' says minister", 29 mars 2023](#)

Le 7 mars 2023, le gouvernement anglais a présenté son nouveau projet de loi contre l'immigration nommée "*Illegal Migration Bill*". Celle-ci vise à détenir et expulser toute personne, y compris en quête de protection, arrivée sur le territoire britannique de façon dite « irrégulière ». Leurs demandes de protection seront considérées irrecevables sans examen au fond par le Royaume-Uni, et seront étudiées dans des pays tiers dits « sûrs ».

Hormis le parti des Conservateurs, l'opposition à cette loi est unanime¹³. D'une part, ce nouveau texte viole les conventions internationales ratifiées par le Royaume-Uni. De l'autre, la faisabilité de ce projet est mise en doute. À ce jour, l'Albanie est le seul pays tiers à avoir signé un accord de réadmission avec le Royaume-Uni, tandis que l'arrangement conclu avec le Rwanda est actuellement contesté devant les tribunaux nationaux. Le gouvernement britannique n'a pour le moment pas donné de détails sur les questions de logistique – moyens et capacités de détention – ni sur le ou les pays qui seraient selon lui en capacité de recevoir les personnes « expulsées » et de traiter leurs demandes d'asile. Parallèlement, le gouvernement conservateur a annoncé le 29 mars 2023 « vouloir installer

¹⁰ « [Union de la sécurité : mise en service du système d'information Schengen renouvelé](#) », Commission européenne, 7 mars 2023

¹¹ « [Qu'est-ce que le SIS et comment fonctionne-t-il?](#) », Commission européenne

¹² Note # 12 « [Data et nouvelles technologies : la face cachée du contrôle des mobilités](#) », Migreurop, décembre 2020 et D. Simoneau « [La numérisation du contrôle migratoire européen](#) », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe, septembre 2021

¹³ Notamment le HCR, les professionnels du droit ainsi que les ONG : « [Royaume-Uni: le projet de loi contre l'immigration illégale fait l'unanimité contre lui](#) », RFI, 8 mars 2023

une partie des demandeurs d'asile dans des bases militaires désaffectées, et sur des bateaux, afin d'alléger le coût de l'hébergement actuel dans les hôtels »¹⁴.

- **Libération**, « [Sommet franco-britannique : entre Emmanuel Macron et Rishi Sunak, des sous et des mots doux](#) », 10 mars 2023
- **AFP**, « [Londres et Paris concluent un accord sur les migrants](#) », 10 mars 2023

Lors du sommet franco-britannique des 9 et 10 mars 2023, le Royaume-Uni (RU) et la France ont, encore une fois¹⁵, conclu un accord visant à freiner les départs d'exilé-e-s depuis la France. Au cours des trois prochaines années, le Royaume-Uni prévoit de verser 540 millions d'euros à la France. Le Président français et le Premier ministre britannique ont annoncé la création d'un nouveau centre de rétention dans le Nord de la France, le déploiement de drones et de technologies de surveillance pour détecter les embarcations depuis la France, tandis que 500 officiers supplémentaires patrouilleront sur les plages françaises. Plusieurs associations intervenant auprès de personnes exilées à la frontière alertent sur le fait que ce nouvel accord ne permettra pas d'endiguer les traversées de la Manche mais les rendra « plus dangereuses ».

États membres de l'UE :

Union européenne :

- **TV5 Monde**, « [La difficile réforme de l'asile franchit une étape au Parlement européen](#) », 28 mars 2023 ¹⁶
- **Euractiv**, « [L'UE entame les négociations sur la réforme du pacte sur la migration et l'asile](#) », 29 mars 2023

Le 28 mars 2023, la Commission des libertés civiles et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen a adopté sa position sur le « Pacte sur la migration et l'asile », présenté par la Commission européenne en 2020.

Le [texte adopté](#) par la Commission LIBE entend modifier les critères du Règlement Dublin permettant de déterminer le pays de l'UE responsable de l'examen d'une demande de protection internationale notamment avec « l'introduction de liens familiaux ou éducatifs établis avec un certain État membre ». Le texte prévoit des dérogations aux règles générales de l'UE lors de situations de « crise », c'est-à-dire lorsque la Commission considère qu'un État membre est confronté à « des arrivées massives et soudaines de ressortissants de pays tiers ». Dans ce cadre, la loi souhaite imposer un mécanisme de solidarité obligatoire, l'octroi d'une forme de protection subsidiaire, ainsi que « le prolongement des délais de détention lors de la phase de pré-entrée, aux abords du territoire de l'UE ou tout autre endroit sur le territoire pendant 20 semaines »¹⁷. L'objectif est d'aboutir à un accord final sur l'ensemble de la réforme avant mai 2024.

Parallèlement, la Commission LIBE a adopté sa [position sur les nouvelles règles de contrôle aux frontières](#) de l'UE, avec notamment l'accélération et la simplification des procédures d'asile aux frontières ou encore de nouvelles règles de filtrage aux frontières.

¹⁴ « [Royaume-Uni : le gouvernement veut héberger les demandeurs d'asile dans des bases militaires et des bateaux](#) », Infomigrants, 30 mars 2023

¹⁵ « [Déconstruire la frontière et bâtir des ponts : vers une analyse critique commune de la frontière France-Belgique-Royaume-Uni](#) », résumé de la journée d'étude du Crossborder Forum du 10 novembre 2021, Migreurop, 22 février 2022

¹⁶ « [First green light given to the reform of EU asylum and migration management](#) », Parlement européen, 28 mars 2023

¹⁷ A. Chatté, « [Regard juridique sur le Pacte européen asile et migration](#) », Migreurop, 2 août 2022

Espagne :

- **Público**, "[Interior afianza las deportaciones de migrantes a Senegal con su segundo vuelo en dos semanas](#)", 2 mars 2023
- **El Diario**, "[España reanuda las deportaciones a Senegal y expulsa a más de 30 migrantes desde Canarias](#)", 2 mars 2023

L'Espagne poursuit les expulsions d'exilé-e-s vers le Sénégal avec le départ d'un second vol en direction de Dakar le 2 mars 2023. Au total, une trentaine de personnes ont été expulsées depuis un premier vol, le 14 février 2023. L'Espagne négociait avec le Sénégal depuis 2020 la reprise de ces vols d'expulsion qui n'avaient pas eu lieu depuis 2018 notamment en raison de la pandémie de Covid-19. Partis de la péninsule ibérique, les deux vols ont fait escale sur les îles Canaries afin d'y récupérer davantage de personnes exilées pour les expulser par la suite. Le déroulement de ces expulsions reste opaque, le gouvernement espagnol ne fournissant pas davantage d'informations.

Depuis 2006, le Sénégal est l'un des pays prioritaires de la politique extérieure espagnole en Afrique, pays avec lequel il a signé une multitude d'accords et de mémorandum¹⁸ visant à « lutter contre l'immigration irrégulière » : accords de réadmission, déploiement de patrouilles conjointes, investissements pour le renforcement des contrôles frontaliers, formation des services sénégalais...

France :

- **Infomigrants**, « [Migrants à Calais, des rochers bloquent un point de distribution en centre-ville](#) », 1^{er} mars 2023

Des centaines de rochers ont été déposés dans le centre de ville de Calais, bloquant l'accès à un point de distribution d'eau, de nourriture, de tentes etc... Ces installations s'inscrivent dans la politique de harcèlement mise en œuvre par les autorités françaises depuis 2016 à Calais et ses alentours. Nommée « zéro point de fixation », cette politique consiste à détruire très fréquemment chaque lieu de vie informel et à empêcher l'accès à la nourriture et aux soins pour les personnes exilées. Concrètement, toutes les 48h, « la police ratisse les campements, expulse ses occupants et saisit ou détruit leurs tentes et les affaires qu'ils ne peuvent pas emporter »¹⁹. À cela s'ajoutent les nombreuses entraves à l'action des associations : arrêtés préfectoraux interdisant la distribution de nourriture, harcèlement des bénévoles, blocage des points de distribution... Cette politique cherche à éloigner et invisibiliser les personnes exilées, tout en leur menant la vie impossible alors que celles-ci tentent de rejoindre le Royaume-Uni.

Grèce :

- **Infomigrants**, « [En Grèce, 'les pushbacks de migrants sont organisés et massifs', affirme une ONG](#) », 3 mars 2023
- **El País**, "[Migrantes desvalijados por las fuerzas de seguridad de Grecia en la frontera de Europa](#)", 6 mars 2023

Le [dernier rapport](#) publié par le Conseil grec des réfugiés (CGR) souligne le caractère méthodique et systématique des refoulements d'exilé-e-s aux frontières grecques. Le rapport fournit une

¹⁸ "[Externalización fronteras España y Senegal](#)", CEAR, avril 2021

¹⁹ B. Viennot, « [Zéro point de fixation](#): la politique migratoire honteuse de la France vis-à-vis des exilés de Calais », Slate, 17 février 2023 et cf. L. Witter, « [La battue \(L'État, la police et les étrangers\)](#) », Seuil, 3 février 2023

description détaillée de 11 cas de *pushbacks* dans la région frontalière d'Evros et dans les îles de la mer Égée, et de 2 cas de *pullbacks* par les autorités turques à Evros. L'association fait état, dans chaque cas, de l'extrême violence employée à l'encontre des personnes exilées : humiliations, détentions illégales, intimidations, violences physiques et sexuelles, ainsi que de la confiscation arbitraire d'effets personnels — qui auraient rapporté plus de 2.2 millions d'euros en espèce aux autorités grecques en six ans.

La répétition du mode opératoire par les autorités grecques démontre que ces refoulements sont préparés, orchestrés et récurrents. Pour le directeur du CGR, cela « démontre très clairement qu'il y a quelque chose qui est décidé par une autorité ou par des gens qui fonctionnent en dehors de la procédure nationale et de tout cadre légal. » Malgré l'ampleur de la documentation sur ces refoulements, le gouvernement grec continue de démentir ces pratiques. La Grèce avait été condamnée en 2022 par la Cour européenne des droits de l'Homme pour ses *pushbacks* violents en 2014 ayant mené à la disparition de 11 personnes.

- **Infomigrants**, « [Grèce : un pêcheur égyptien condamné à 280 ans de prison pour avoir conduit un bateau de migrants](#) », 13 mars 2023

H. Elfallah, un exilé égyptien a été reconnu coupable et condamné à 280 années de prison pour « trafic d'êtres humains » par un tribunal grec pour avoir, en novembre 2022, conduit le bateau sur lequel se trouvait près de 500 personnes qui tentaient de rejoindre l'Europe depuis la Libye. Comme souvent, les soi-disants « passeurs » sont eux-mêmes des exilé-e-s à qui l'on confie la conduite du bateau en échange d'un rabais sur le voyage – comme dans le cas de H. Elfallah – ou y sont contraint-e-s par la force et/ou la nécessité.

Encore une fois, la lutte contre le trafic d'êtres humains est instrumentalisée pour criminaliser les personnes exilées et lutter contre les migrations. En Grèce, environ 2 000 personnes exilées sont incarcérées pour avoir été considérées comme passeurs, après avoir été reconnues coupables d'avoir conduit les canots dans lesquels elles se trouvaient. Les exilé-e-s condamné-e-s pour un tel motif représentent la deuxième plus grande catégorie de détenu-e-s en Grèce.

Italie :

- **Le Monde**, « [En Italie, le gouvernement Meloni toujours sous le feu des critiques deux semaines après un naufrage de migrants](#) », 13 mars 2023
- **Libération**, « [Drame de Crotone, la réponse tardive et inadaptée des secours mis en cause](#) », 1^{er} mars 2023

Depuis le naufrage de Crotone du 26 février 2023, une polémique a éclaté sur la part de responsabilité des autorités italiennes dans celui-ci. De fait, l'agence européenne Frontex indique avoir communiqué aux autorités italiennes compétentes « la position, le cap et la vitesse du navire », ainsi que des indicateurs thermiques permettant d'identifier qu'un grand nombre de personnes étaient à bord. Deux patrouilleurs de la Guardia di Finanza – qui ne serait ni habilitée ni équipée pour opérer lors des opérations de recherche et sauvetage²⁰ – étaient partis à la recherche de l'embarcation, puis avaient dû rentrer au port en raison des conditions météorologiques. Aucune opération de recherche et de sauvetage (SAR) n'a été lancée au moment de la communication de Frontex, et les moyens déployés par l'Italie – généralement davantage utilisés pour empêcher les exilé-e-s d'atteindre la côte que pour le secours en mer²¹ – n'a pas permis l'assistance du bateau en

²⁰ E. Vasques, « [Naufrage de Crotone : l'Italie n'a pas jugé 'urgents' les messages d'alerte de Frontex](#) », Euractiv, 6 mars 2023

²¹ CDB_77, « [La strage di #Cutro, i soccorsi mancati e lo scaricabarile tra le autorità italiane e Frontex](#) », Seenthis, 1er mars 2023

détresse. Le naufrage a fait plus de 79 victimes et de nombreuses personnes ont disparu. Le 9 mars 2023, quarante associations ont déposé une plainte collective auprès du procureur de la République pour que la lumière soit faite sur ce drame.

Deux semaines plus tard, un nouveau bateau en direction de l'Italie a fait naufrage, provoquant la mort de 30 personnes²². Cette fois-ci, l'ONG Alarmphone a alerté les autorités italiennes et libyennes de la présence d'un bateau en détresse. Pourtant, encore une fois, aucune opération de sauvetage n'a été lancée. Les 17 rescapé-e-s ont été secouru-e-s par un navire marchand. Dans les deux cas, les autorités italiennes n'ont pas envoyé de moyens de sauvetage adaptés sur les lieux de ces naufrages, malgré l'urgence de la situation. Ces pratiques ne sont pas nouvelles. AlarmPhone a documenté au fil des ans les « innombrables et systématiques retards »²³ des autorités de sauvetage lors de naufrages et dénonce la politique générale de non-assistance en mer.

- [L'essenziale, "Il decreto del governo Meloni sull'immigrazione", 10 mars 2023](#)
- [RFI, « Italie: en Calabre, Giorgia Meloni assure de sa détermination à combattre «les trafiquants d'êtres humains», 10 mars 2023](#)

Le Conseil des ministres italien s'est réuni le 9 mars 2023 à quelques kilomètres de Crotone, quelques jours seulement après le naufrage du 26 février²⁴. Les autorités italiennes y ont adopté de nombreuses mesures sous forme de décrets-lois, parmi lesquelles l'accélération des expulsions et la modification de la « protection spéciale » – permis de séjour pour raisons humanitaires. De nouvelles règles ont été introduites pour la gestion des *hotspots* afin « d'accélérer les procédures » lors de l'éventuelle création et l'élargissement de ces centres. Une autre mesure prévoit des peines plus sévères pour les "*scafisti*" – c'est-à-dire les conducteurs d'embarcations d'exilé-e-s – allant jusqu'à 30 ans de prison.

Cet empilement de mesures renvoie et maintient les personnes exilé-e-s dans l'irrégularité, criminalise les soi-disants "*scafisti*", et continue d'occulter la responsabilité du gouvernement italien concernant les morts en Méditerranée. Elles ne pallient en rien aux pratiques criminelles de non-assistance à personne en danger²⁵.

- [Infomigrants, « L'Italie condamnée par la CEDH pour 'traitements dégradants' à Lampedusa », 30 mars 2023](#)

La Cour européenne des droits de l'Homme a condamné l'Italie le 30 mars 2023 pour « traitements dégradants » sur quatre personnes exilées tunisiennes à Lampedusa, ainsi que pour rétention « dépourvue de base légale claire », et « expulsions collectives » sans appréciation individuelle. La Cour avait été saisie en 2017 par ces quatre Tunisiens qui disent avoir subi des traitements « inhumains et dégradants » à Lampedusa, avant d'être expulsés en avion vers la Tunisie. La Cour exhorte Rome à verser 8 500 euros à chacun des requérants pour « dommage moral ». L'Italie avait déjà été condamnée en juillet 2022 par la CEDH pour avoir placé un mineur dans un centre pour majeurs.

Italie – Slovénie :

- [Ansa, "Anti-migrant cameras to be set up on Italian-Slovenian border", 22 mars 2023](#)

²² « [30 personnes meurent à cause de la non-assistance des autorités italiennes](#) », Alarmphone, 12 mars 2023

²³ Ibid

²⁴ Bilan au 13 mars 2023 : Le Monde, « [En Italie, le gouvernement Meloni toujours sous le feu des critiques deux semaines après un naufrage de migrants](#) »

²⁵ « [Les États doivent respecter leurs obligations en matière de recherche et de sauvetage !](#) », EuromedRights, 13 mars 2023

Soixante-cinq caméras achetées par le gouvernement régional du Friuli Venezia Giulia en 2021 seront livrées à la frontière entre l'Italie et la Slovénie. Avec ces caméras, supposées identifier les personnes exilées afin de faciliter leur expulsion par la suite, les autorités italiennes cherchent à les décourager de franchir la frontière. Il est difficile de prédire l'impact de ces nouvelles installations sur les trajets migratoires car la plupart des personnes qui franchissent la frontière sans autorisation aujourd'hui le font en voiture, échappant ainsi aux caméras de surveillance. Cela contribue cependant à la prospérité du business des frontières.

Roumanie – Bulgarie :

- [Seenews, "EU starts pilot migration control projects with Bulgaria, Romania", 21 mars 2023](#)

La Commission européenne a lancé deux projets pilotes²⁶ avec la Roumanie et la Bulgarie pour « renforcer la gestion des frontières et des migrations ». Ces projets prévoient un soutien financier, opérationnel et technique de la Commission et des agences de l'UE tel que l'Agence de l'UE pour l'Asile, Europol ou encore Frontex. Avec ces projets, l'UE souhaite accélérer les procédures d'asile et de retour ainsi qu'augmenter les mesures de surveillance aux frontières extérieures de la Bulgarie et la Roumanie. Depuis 2011, ces deux pays sont candidats à l'adhésion à l'espace Schengen. Cependant, leurs candidatures ont été rejetées par le Conseil de l'UE : l'Autriche et les Pays-Bas s'y sont opposés, tous deux « estimant qu'elles accentueraient la hausse des arrivées de migrants »²⁷. La Roumanie et la Bulgarie se plient donc aux demandes de l'UE et contrôlent les frontières d'un espace auquel elles n'appartiennent pas.

²⁶ ["The European Commission launches a pilot project with Romania"](#), Commission européenne, 17 mars 2023 et ["The European Commission launches a pilot project with Bulgaria"](#), Commission européenne, 20 mars 2023

²⁷ A. Boudet, [«Espace Schengen : véto de l'Autriche à l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie»](#), HuffingtonPost, 8 décembre 2022